

# Loterie promotionnelle Enter2Win

## Règles officielles

**SANS OBLIGATION D'ACHAT.** UN ACHAT OU PAIEMENT DE QUELQUE SORTE QUE CE SOIT N'AUGMENTERA PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

LA PROMOTION SUIVANTE EST DESTINÉE UNIQUEMENT AUX RÉSIDENTS LÉGAUX DES CINQUANTE (50) ÉTATS DES ÉTATS-UNIS, DU DISTRICT DE COLUMBIA ET DU CANADA, ET ELLE NE POURRA ÊTRE INTERPRÉTÉE ET ÉVALUÉE QU'EN VERTU DE LA LOI EN VIGUEUR AUX ÉTATS-UNIS.

1. Présentation générale : Ergotron organisera une loterie promotionnelle (la « Promotion ») qui sera annoncée après l'exposition et conférence annuelle de la Société des systèmes de gestion et des renseignements de santé (HIMSS) [Health Information and Management Systems Society] qui se tiendra du 1er au 4 mars 2010 au Georgia World Congress Center à Atlanta, en Géorgie. Il y aura un tirage unique, à l'issue duquel le ou la gagnant(e) (« le gagnant ») pourra choisir un prix parmi la liste des prix sélectionnés qui figure au paragraphe 7 du présent document. Le gagnant sera dévoilé le jeudi 11 mars 2010. Les conditions générales suivantes régissent la Promotion dans son intégralité.
2. La loterie promotionnelle Enter2Win d'Ergotron est exclusivement réservée aux résidents légaux des cinquante (50) états des États-Unis, du District de Columbia et du Canada âgés d'au moins dix-huit (18) ans à la date de participation. Les employés, cadres et directeurs d'Ergotron, Inc. (« Ergotron »), de ses filiales et de ses sociétés affiliées, ainsi que leurs familles proches et les personnes vivant à leur domicile ne sont pas éligibles. Promotion annulée dans les endroits où cette pratique est interdite ou restreinte. Soumise à toutes les lois et réglementations fédérales, nationales et locales en vigueur. La participation a valeur d'accord plein et inconditionnel de la part du concurrent en ce qui concerne les présentes règles officielles et les décisions du Promoteur, qui sont définitives et contraignantes pour toutes les questions liées aux loteries promotionnelles. Le gain d'un prix est conditionné au respect de toutes les exigences stipulées dans le présent document.
3. Promoteur : Ergotron, Inc. 1181 Trapp Road, St Paul, Minnesota, 55121.
4. Pour participer, saisissez votre nom, votre adresse postale complète, le numéro de téléphone auquel vous êtes joignable pendant la journée, et votre adresse de courriel dans le formulaire officiel de participation en ligne disponible sur : <http://promos.ergotron.com>; vous pouvez également remettre votre carte de visite à l'hôtesse du stand d'Ergotron, stand n° 2158, lors du HIMSS qui se tiendra du lundi 1er au jeudi 4 mars 2010 au Georgia World Congress Center à Atlanta. La participation est limitée à une entrée par personne. Les participations suivantes seront considérées comme nulles. Chaque participation en ligne doit être saisie manuellement par le participant. Toutes les participations seront mélangées pour le tirage.

La loterie promotionnelle commencera le lundi 15 février 2010 à 09 h, heure normale du Centre des États-Unis (« CST ») et se terminera à la fin de l'événement HIMSS le jeudi 4 mars 2010 à 16 h CST; l'heure officielle des ordinateurs du Promoteur fera foi (la « Période de la Promotion »). Toute participation soumise avant ou après la Période de la Promotion sera considérée inéligible.

5. Le gagnant sera désigné par un tirage au sort effectué par un représentant d'Ergotron (« Administrateur »), et son nom sera dévoilé le jeudi 11 mars 2010. Le gagnant disposera alors de quatorze (14) jours à compter de la date de réception de la notification par lettre recommandée pour accepter le prix. Ergotron et ses agences ne pourront être tenus pour responsables si les efforts pour informer un gagnant s'avèrent infructueux.
6. Le gagnant devra continuer à observer les Règles officielles, et son gain est conditionné au respect de toutes les exigences. Dans un délai de 14 jours à compter de la date de réception de la notification par lettre recommandée, l'éventuel Gagnant devra signer et renvoyer à l'Administrateur une déclaration d'éligibilité, de responsabilité et une annonce publicitaire (sauf dans les endroits où la loi l'interdit) afin de réclamer son prix; il devra par ailleurs respecter toutes les autres exigences définies par l'Administrateur. En cas d'impossibilité de communiquer avec un éventuel gagnant, ou si celui-ci ne signe pas et ne renvoie pas la déclaration d'éligibilité, de responsabilité et l'annonce publicitaire dans les délais impartis (si applicable), il perdra son prix. En cas de disqualification d'un gagnant, ou si le gagnant ne réclame pas son prix pour quelque raison que ce soit, l'Administrateur pourra sélectionner un autre gagnant par tirage au sort parmi les participations éligibles restantes.
7. Le gagnant sera autorisé à choisir l'un des prix suivants :

Système d'installation murale LX	799 \$
Système de levage vertical Styleview®, zones de haut trafic (noir)	545 \$

Pour en savoir plus sur les produits ci-dessus, rendez-vous sur : <http://www.ergotron.com/Products/tabid/65/language/en-US/default.aspx>.

Toutes les valeurs citées reflètent le prix de détail approximatif en dollars US conseillé par les fabricants. Toutes les valeurs estimées sont susceptibles de changer en raison notamment des fluctuations tarifaires normales liées à la place du marché consommateur. Les prix ne peuvent être échangés contre de l'argent ou d'autres articles, sauf par décision du Promoteur, qui peut substituer un prix à un autre de valeur égale ou supérieure. L'éventuel gagnant fera l'objet d'une vérification. Le gagnant est seul responsable de tout impôt sur les prix et pourra recevoir un formulaire IRS 1099 pour déclarer la valeur des prix. Les chances de gagner un prix à la loterie promotionnelle dépendent du nombre de participations éligibles reçues pendant la Période de la Promotion. Limite : un (1) prix par personne. Les prix ne sont pas transférables et aucun échange ne sera effectué, sauf comme stipulé par le présent document, à la seule discrétion du Promoteur.

8. Conditions générales : le Promoteur se réserve le droit d'annuler, suspendre et/ou modifier la loterie promotionnelle, ou toute partie de celle-ci, en cas de fraude, incidents techniques ou tout autre facteur au-delà du contrôle raisonnable du Promoteur qui empêcherait l'intégrité ou le déroulement correct de la loterie promotionnelle comme défini par le Promoteur et à sa seule discrétion. Le Promoteur se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qu'il estimerait falsifier le processus de participation, fausser le déroulement de la loterie promotionnelle, ou agir en violation de ces règles officielles, de toute autre Promotion, ou d'une manière déloyale ou perturbatrice. Toute tentative par une personne quelle qu'elle soit de délibérément compromettre le déroulement légitime de la loterie promotionnelle peut être considéré une violation de la loi civile et criminelle, et le Promoteur se réserverait alors, le cas échéant, le droit de poursuivre cette personne pour dédommagement dans toute la mesure permise par la loi. Le manquement du Promoteur à mettre en vigueur l'un des termes de ces règles officielles quel qu'il soit ne constituera pas une renonciation de cette provision. En cas de différend pour une participation en ligne quelle qu'elle soit, le titulaire autorisé du compte de l'adresse de courriel indiquée lors de l'enregistrement du nom à l'écran sera jugé considéré comme le participant. Le « titulaire autorisé du compte » est la personne physique à laquelle une adresse de courriel a été attribuée par un fournisseur d'accès Internet, fournisseur de services en ligne, ou autre organisation responsable de l'attribution des adresses de courriel pour le domaine associé à l'adresse soumise. Il pourra être demandé à l'éventuel gagnant de fournir la preuve qu'il est le titulaire autorisé du compte.
9. Sauf lorsque la loi l'interdit, la participation à la loterie promotionnelle signifie que les entrants acceptent de dégager Ergotron et ses parents respectifs, ses sociétés affiliées, filiales, distributeurs, et revendeurs (les Parties libérées) de toute responsabilité pour et contre toute réclamation ou cause d'action résultant de la participation à la loterie promotionnelle, ou de la réception ou de l'utilisation du prix quel qu'il soit, parmi lesquelles sans s'y limiter : (a) les erreurs techniques liées aux ordinateurs, serveurs, fournisseurs, lignes de téléphone ou de réseau; (b) les erreurs d'impression; (c) les erreurs dans l'administration de la loterie promotionnelle ou dans le traitement des participations; (d) les participations tardives, perdues, endommagées, incomplètes, illisibles ou incompréhensibles; (e) les messages non reçus, incomplets, confus, incompréhensibles ou retardés par l'ordinateur; ou (f) les blessures personnelles ou endommagement des biens ou pertes de toutes sortes qui pourraient être prolongés pour l'équipement informatique de l'utilisateur ou de toute autre personne quelle qu'elle soit, résultant intégralement ou en partie de la participation à la loterie promotionnelle, à l'usage d'un site Internet, au téléchargement de tous renseignements quels qu'ils soient depuis le site Internet, ou de la réception ou de l'usage d'un prix. Dans le cas où des raisons de production, techniques, d'expédition, de programmation ou toutes autres raisons quelles qu'elles soient entraîneraient un nombre de prix disponibles et/ou réclamés plus important que le nombre de prix stipulé dans ces règles officielles, le Promoteur se réserve le droit de n'attribuer que le nombre de prix stipulé, par un tirage au sort parmi toutes les réclamations de prix légitimes, non attribués et éligibles.
10. Différends : le participant accepte que : (a) chacun des différends, réclamations et causes d'action quels qu'ils soient, résultant de, ou en relation avec la loterie promotionnelle, ou résultant de tous prix attribués, autres que ceux concernant l'administration de la loterie promotionnelle ou la détermination des gagnants, devront être solutionnés individuellement, sans se reposer sur aucune forme d'action collective quelle qu'elle soit; (b) toute réclamation, tout jugement et prix quels qu'ils soient seront limités aux frais réels remboursables encourus, y compris les frais liés à la participation à cette loterie promotionnelle, mais n'incluront en aucun cas les frais d'avocat; (c) aucune circonstance n'autorisera le participant à obtenir une compensation, et le participant renonce par la présente à tous droits de réclamer des dommages-intérêts punitifs, accessoires, et indirects et tous dommages quels qu'ils soient, autres que les frais réels remboursables; il renonce également à tous droits de multiplier ou d'autrement augmenter le montant des dommages; et (d) toute éventuelle action légale devra être portée devant les tribunaux de l'État du Minnesota. CERTAINS TERRITOIRES N'AUTORISENT PAS LES LIMITATIONS OU L'EXCLUSION DE LA RESPONSABILITÉ POUR DES DOMMAGES ACCESSOIRES OU INDIRECTS; PAR CONSÉQUENT, LES CONDITIONS EXPOSÉES CI-DESSUS PEUVENT NE PAS ÊTRE APPLICABLES POUR VOUS. Si, pour toute raison quelle qu'elle soit, il est confirmé que l'entrée d'un participant a été accidentellement supprimée, perdue, ou autrement détruite ou corrompue, le seul remède du participant consiste à renouveler son entrée dans la loterie promotionnelle. Tous les problèmes et questions concernant l'élaboration, la validité, l'interprétation et la mise en application de ces règles officielles, ou les droits et obligations du participant et du Promoteur en relation avec la loterie promotionnelle seront régis par, et interprétés conformément aux lois de l'État du Minnesota, sans se répercuter sur tout choix de loi ou de conflit de lois (que ce soit l'État du Minnesota ou tout autre territoire) qui pourrait entraîner l'application de lois de tout territoire autre que l'État du Minnesota.
11. Notification de confidentialité : le Promoteur recueille des données personnelles lors de votre participation à cette loterie promotionnelle. Les renseignements recueillis auprès des participants sont soumis à la politique de confidentialité d'Ergotron que vous pouvez consulter sur : [www.ergotron.com](http://www.ergotron.com). Sauf dans les endroits où la loi l'interdit, l'acceptation d'un prix constituera et signifiera l'accord du gagnant d'utiliser son nom, adresse (ville et état uniquement) à des fins publicitaires et promotionnelles sans autre compensation. En participant à la loterie promotionnelle, les participants confirment avoir lu et accepté ces règles officielles. Vous avez le droit d'accéder, de supprimer et de modifier vos données personnelles à tout moment.
12. Liste des gagnants. La liste des gagnants ne sera disponible qu'après la date de fin de la promotion (stipulée ci-dessus). Pour obtenir la liste des gagnants, veuillez envoyer une enveloppe timbrée et libellée à votre adresse à : Ergotron, Attn: Sweepstakes Committee, 1181 Trapp Road, St. Paul, Minnesota, 55121.